

Règlement interne

Admission

Sont admis dans le club tous les habitants de la commune de Mies et Tannay, en priorité.
La demande doit être faite par écrit au comité.

Catégories de membres

Membres actifs : membres qui paient pleine cotisation.

Membres passifs : anciens membres actifs, amis et bienfaiteurs, qui paient une cotisation réduite. Ils n'ont cependant pas le droit de jouer sur les courts, excepté comme invités. un membre actif peut devenir membre passif (en raison d'un départ, par exemple) en faisant la demande par écrit au Comité avant le 31 décembre de l'année en cours.

Il ne pourra devenir membre actif qu'au début d'une saison suivante, en faisant la demande par écrit au Comité avant le 31 décembre de l'année en cours. La réinsertion comme membre actif n'entraîne pas de nouvelle finance d'entrée.

Membres d'honneur : membres qui ont particulièrement bien servi la cause du tennis. Ils sont dispensés de toute cotisation et peuvent pratiquer le tennis sur les courts du club.

Membres enfants : membres jusqu'à l'âge de 11 ans révolu au 31 décembre de l'année en cours.

Membres juniors : membres âgés de 12 à 19 ans révolus au 31 décembre de l'année en cours.

Ils font l'objet d'un règlement spécial et sont soumis à des cotisations réduites. Ils ne s'acquittent d'aucune finance d'entrée en passant de membres junior à membre actif.

Invités : Chaque membre a la possibilité d'inviter deux fois par saison un non-membre pour jouer sur nos courts. (coût: 10.- par heure)

S'il vous plaît veuillez noter votre nom sur la fiche dans notre tableau au club. Vous recevrez un bulletin pour régler.

Accès aux installations

Chaque membre reçoit avec sa carte de membre une clé lui permettant d'accéder aux installations (courts, éclairage). Il versera alors un dépôt de CHF 80.- qui lui sera remboursé lors de la restitution de la clé.

Les membres sont priés:

- de balayer les courts en terre battue après usage;
- de fermer à clé les installations après usage, à moins que d'autres membres ne s'approprient à les utiliser dans l'immédiat.

Le tennis est un loisir ainsi qu'un sport de concentration. Les membres sont priés de respecter la tranquillité des joueurs. Ils sont priés notamment :

- de surveiller leurs enfants en bas âge;
- de laisser leurs chiens à l'extérieur du centre sportif;
- de ne pas faire fonctionner de radio, tourne-disques ou magnétophone;
- de laisser voiture, moto, vélomoteur et bicyclette aux emplacements prévus à cet effet.

Pour des raisons de sécurité, et dans le but de ne pas endommager les installations, les membres sont priés de ne pas apporter de verres sur les courts. Les bouteilles et gobelets sont admis. En quittant le court, les joueurs prendront soin de les déposer à l'emplacement prévu à cet effet devant la buvette.

Pour les mêmes motifs, le port de chaussures de tennis est obligatoire sur les courts et les membres sont priés de ne pas fumer sur les emplacements de jeux.

En règle général, chaque membre est responsable de la propreté des installations.

Cotisations et Finance d'entrée

Les montants des cotisations et de la finance d'entrée sont fixés par l'Assemblée Général sur proposition du Comité.

Le paiement des cotisations entraîne l'acceptation des statuts et règlements. Les membres n'ayant pas renouvelé leur abonnement ne peuvent pas jouer. Les abonnements ne sont pas transmissibles.

Le membre qui s'absente pour plus d'une année doit l'annoncer en temps opportun au Comité. Il devra se procurer une carte de membre passif pour conserver sa qualité de membre.

Leçon de Tennis

Le club s'efforcera de s'ajindre les services d'un professeur. L'horaire des leçons, ainsi que le tarif ferons l'objet d'un cahier des charges séparé.

Accidents, vols et dommages

Le club décline toute responsabilité en cas de d'accidents, de vols et dommages causés aux objets et aux véhicules.

Application et modification du règlement

Chaque membre s'assure de l'application du présent règlement. En cas de non-respect, le comité prendra toutes les mesures nécessaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion du contrevenant.

Le comité se réserve le droit de modifier le règlement en tout temps pour des raisons impératives.

Propositions / Réclamations

Toute proposition ou réclamation peut être adressée au Comité du club.